



## CSA MINISTÉRIEL DU 6 JUIN 2023

Les principaux points à l'ordre du jour de la réunion du comité social d'administration ministériel unique (CSAM), créé auprès du ministre chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministre chargé de la transition énergétique et du ministre chargé de la mer :

### VOLET ROUTIER DE LA LOI 3DS : 3 projets de textes pour avis

**Projet de décret** relatif à la convention type de mise à disposition de services ou parties de service chargés des compétences de l'État transférées aux départements, à la métropole de Lyon et aux métropoles

**Projet de décret** portant création d'une indemnité compensatrice temporaire des routes

**Projet d'arrêté** désignant les opérations de restructuration au sein des services déconcentrés de l'État ouvrant droit aux dispositifs d'accompagnement des agents

### DÉCENTRALISATION DE LA POLICE DE LA PUBLICITÉ : un projet de texte pour avis

**Projet d'arrêté** désignant l'opération de restructuration liée à la décentralisation de la police de la publicité, ouvrant droit aux dispositifs d'accompagnement des agents

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT : [LIEN DIRECT](#)

## RÉPONSES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DU DRH aux organisations syndicales (OS)

**DIALOGUE SOCIAL** : Le Secrétaire Général (SG) est soucieux qu'il s'exerce dans de bonnes conditions. Les vœux revendicatifs formulés par les OS lors des précédents CSAM ont bien été transmis au cabinet.

**ORGANISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CORSE ET DDTM 30** : Le SG dit ne pas avoir connaissance de projets de réorganisation et ne pas avoir de mandat à ce stade pour réfléchir à cela. Il va se renseigner notamment à l'occasion de déplacements à venir. Pour lui, la modularité de l'organisation différente des services de l'État en fonction des territoires est une bonne chose et fonctionne bien à certains endroits. Ce sujet est à approfondir en fonction des spécificités pour les entités de petites tailles. Il n'a pas d'idée arrêtée sur le sujet.

**EFFECTIFS** : Les discussions sont en cours avec Bercy dans le cadre du PLF 2024.

**MESURES CATÉGORIELLES** : Une réunion est prévue au mois de juin en lien avec le budget 2024.

**RÉMUNÉRATIONS** : La Fonction Publique a engagé un chantier « parcours et rémunérations ».

**RETENUES SUR SALAIRE POUR GRÈVE AU-DELÀ DE 2 JOURS PAR MOIS** : Le DRH souhaite savoir où ça se passe ! Il demande de lui transmettre les cas recensés.

**COMMISSION DE SUIVI SUR LES DISCRIMINATIONS** : Une date de réunion est en cours de programmation. Des OS doivent encore désigner leurs représentants.

# EXAMEN DU POINT N° 1

## Approbation du procès-verbal du Comité technique ministériel du 8 novembre 2022

Vote favorable unanime des organisations syndicales sauf de l'UNSA qui n'a pas pris part au vote du fait de son absence à ce CTM.

## POINT N° 2 (Volet routier Loi 3DS)

### En préalable à la présentation des textes, la CGT est intervenue notamment pour :

- demander à nouveau la réunion d'une Formation Spécialisée exceptionnelle suite au dernier accident mortel survenu le 22 mai dernier : le 6<sup>ème</sup> en 4 ans !
- réaffirmer son opposition à la Loi
- appeler toutes les collectivités à refuser les transferts et l'expérimentation de 8 ans
- demander des informations sur le devenir des 11 DIRs en raison du flou persistant

Lire la [Déclaration CGT](#) prononcée en séance.

### Les réponses du Secrétaire général :

Le DGITM, Thierry Coquil était absent car il s'était rendu aux obsèques de l'agent de la DIRA décédé en service. A ce sujet, le SG a indiqué qu'il avait bien conscience que cet accident mortel ne relevait pas uniquement de la responsabilité des usagers. Des mesures possibles pourront être étudiées lors de la réunion de la FS du 27 juin.

### Les positions défendues par la CGT :

Outre sa déclaration sur l'échec de la loi 3DS, la CGT a insisté sur le fait qu'il n'y avait aucun engagement sur le niveau de service des collectivités territoriales qui comptent récupérer les missions routes. Le déclassement de la voirie est maquillé par des éléments de langage qui camouflent les grandes difficultés pour les services déjà à l'os. Quelle que soit l'entité qui assurera les missions, il y aura des manques de moyens et la rémunération baissera car elle est liée au niveau de service assuré notamment par des astreintes et des heures supplémentaires.

Concernant l'indemnité compensatrice, la CGT a demandé une clarification sur les mécanismes concrets d'amortissement des baisses de rémunération ainsi qu'une transparence sur la définition des critères de seuils et de fréquences de déclenchement des versements autant pour la lisibilité des agents concernés que pour les services de gestion qui risquent d'avoir à faire face à des situations tendues.

## LES PROJETS DE TEXTE ET LE RÉSULTAT DES VOTES :

### POINT N° 2

Projet de décret relatif à la convention type de mise à disposition de services ou parties de service chargés des compétences de l'État transférées aux départements, à la métropole de Lyon et aux métropoles en application de l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

### Les documents présentés par la DRH :

- [Rapport de présentation](#)
- [Projet de décret](#)

**VOTES >** Pour : Contre : FO, CGT, UNSA, FSU Abstention : CFDT

#### POINT N° 2

Projet de décret relatif à l'indemnité compensatrice temporaire des routes attribuée à certains agents du ministère en charge des transports (ICTR)

### Les documents présentés par la DRH :

- [Rapport de présentation](#)
- [Projet de décret](#)

**VOTES >** Pour : CFDT Contre : FO, CGT, FSU Abstention : UNSA

#### POINT N° 2

Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des services déconcentrés de l'État dans le cadre du transfert aux départements et métropoles ou de la mise à disposition aux régions des voies non concédées du domaine public routier national ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines

### Les documents présentés par la DRH :

- [Étude d'impact RH](#)
- [Rapport de présentation](#)
- [Projet d'arrêté](#)

**VOTES >** Pour : Contre : CGT, FSU Abstention : FO, CFDT, UNSA

### Motion intersyndicale adoptée à l'unanimité des organisation syndicales :

#### Motion adoptée au CSAM du MTECT/Énergie/Mer du 1er juin 2023 sur l'indemnité (temporaire) compensatrice des routes

#### Les représentants au CSAM du MTECT/Energie/Mer

#### Dénoncent

le caractère temporaire assigné à la création d'une indemnité compensatrice des routes

#### et appellent Monsieur le ministre du MTECT

à donner mandat à ses services pour obtenir avec CHAQUE collectivité, une formalisation de maintien des rémunérations des agents au-delà de la période de mise à disposition individuelle.

## POINT N° 3 (Décentralisation de la police de la publicité)

### NOUVEAU DÉLESTAGE *via la Loi Climat et résilience de 2021*

Perte de missions pour 87 DDT-M, 3 DREAL, la DRIEAT, 2 DEAL et la DGTM de Guyane

#### Intervention de la CGT :

Le suivi des publicités est assez compliqué, notamment du fait de la complexité d'application des textes (« astuces » des publicistes tels que différenciation entre publicité et support type mobilier urbain...) et il existe un réel risque d'infraction au code de l'environnement.

La question devient donc, celle des suites données en cas de manque de volonté pour des collectivités d'appliquer les textes, de leur capacité à effectuer les missions et à faire appliquer les décisions et de leur capacité à subir et/ou combattre des pressions et lobbying du fait de la proximité de l'élu du pétitionnaire (alors même que la période est plus que tendue quant au rapport entre usagers, citoyens, clients et élus).

Plusieurs dossiers ont été remontés auprès des préfectures concernant des menaces reçues par des

agents, d'autres ont été engagées avec saisine de la justice). Dans le même temps, nous devrions assister à une montée en puissance du nombre de contentieux entre des associations de défense des paysages, de l'écologie, de la nature... et les collectivités (là aussi, quelle capacité pour ces dernières à subir (frais de justice, conseil juridique, moyens de contrôle etc..

Il est à noter que certains départements sont très en pointe (ex : Aveyron en 10 ans 5.000 pub enlevées), d'autres n'ayant presque rien engagé. Pour les agents en charge de ces missions, il en ressort un sentiment de perte d'efficacité et une impression de travail effectué pour rien. Dans les services, nombreux sont les agents qui pensent que dès janvier les publicités sauvages et/ou interdites refleuriront...

#### Réponses du DRH :

Le DRH indique que ce transfert est un choix politique qui s'impose au pôle ministériel. Il y a un fort enjeu sur l'accompagnement des agents à plus d'un titre ce qui justifie l'engagement de l'administration. Il y aura d'autres réunions du comité de suivi pour effectuer des points à dates et notamment sur la cartographie. L'administration est consciente du faible nombre d'agents restants sur les missions conservées. Des guides de formation en lien avec le CVRH le CMFPT sont en cours d'élaboration ainsi qu'un réseau de référents.

#### Commentaire CGT :

La CGT remarque que pour chaque réorganisation, les CVRH sont sollicités sans moyens supplémentaires et que les écoles seraient bien utiles également pour accompagner les agents.

### LE PROJET DE TEXTE ET LE RÉSULTAT DES VOTES :

#### Les documents présentés par la DRH :

- [Étude d'impact RH](#)
- [Rapport de présentation](#)
- [Projet d'arrêté](#)

#### POINT N° 3

Projet d'arrêté désignant l'opération de restructuration liée à la décentralisation de la police de la publicité, ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines

Transferts effectués dans le cadre de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets transfert des missions au 01/01/2024 (contrôle, constats, Procès-verbaux, Mise en demeure, suite juridique..) avec l'abandon du pouvoir de substitution des services de l'État.

**C**e transfert vers les communes aura lieu le 01/01/24. Les communes auront jusqu'au 30/06/24 pour choisir de confier ou non cette mission à leur communauté de commune respective. Elles peuvent décider de garder cette mission. Dans le cas de refus d'une commune de transférer cette mission vers sa communauté de commune ; il y a alors possibilité pour l'intercommunalité de refuser le transfert depuis toutes les communes de son périmètre, et ce, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 juillet 2024.

Un inventaire des ETP impactés par ces transferts a été effectué auprès des services (DDT-M) même s'il

n'y aura pas de transfert d'ETP (agents) vers les collectivités. Il s'en suit tout de même une perte, pour le MTE, d'une masse d'ETP (56,44 ETP pour 170 agents ren 2022) ainsi que l'abandon de missions régaliennes (contrôles). Il est possible que soit mis en place une compensation financière (très faible au vu du nombre d'ETP concernés) mais à vérifier.

Les DDT-M garderaient le conseil auprès des collectivités telles que les contrôles de possibilité d'affichages d'opinion (support d'affichage libre etc.) ; les surveillances des publicités à l'approche des habitats à caractère Historique, Esthétique et Pittoresque....

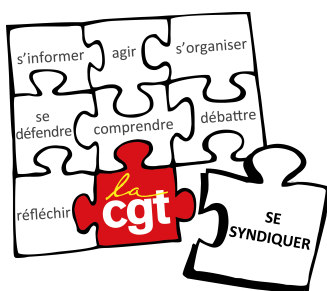
**La CGT a obtenu de l'administration une EXTENSION de la durée d'application du dispositif d'accompagnement de deux À TROIS ANS .**

**VOTES > Pour :**      **Contre :** CFDT      **Abstention :** FO, CGT, UNSA, FSU

Le même jour, le **CSA du réseau des DDI** rendait également son avis sur ce projet d'arrêté.

L'ensemble des organisations syndicales (FO, la CGT, l'UNSA, la CFDT et SOLIDAIRE) se sont abstenues.

**La demande d'extension de la durée d'application du dispositif d'accompagnement de deux à trois ans a été acceptée par l'administration.**



**La délégation CGT à cette réunion :**

Isabelle ROBERT, Gaëtan SILENE, Ivan CANDÉ, Éric MONATE

Expert sur le point n°2 : Pascal ASTRUC